

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 17 décembre 2025 à 17h45 à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Mathieu Allard, maire
- Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
- M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
- Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
- M. Alain Raymond, conseiller no 4
- Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, Mme Mylène Parent, la greffière, Mme Elyse Maheu, et la trésorière, Mme Mélanie Blondeau, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2025-12-239
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2025-12-240
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025.

2025-12-241
Avis de motion – présentation du projet de règlement et dépôt – Règlement fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2026

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **madame Valérie Loiselle**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2026. Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2025-12-242
Liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 17 décembre 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant **130 306,17 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Blondeau, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 15 décembre 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant 130 306,17 \$.

2025-12-243

Nomination de la personne responsable de l'établissement Centre sportif Piché à la régie des alcools, des courses et des jeux

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que monsieur Steven Rheault, coordonnateur à la maintenance et logistique du Centre sportif Piché soit désigné comme personne responsable de l'établissement Centre sportif Piché à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

2025-12-244

Prévisions budgétaires 2026 - Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loisel** et sur recommandation des représentants de la ville au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes, avec un budget annuel de 525 262 \$, représentant une quote-part de 364 273\$ pour la Ville de Daveluyville, soit 348 423 \$ pour le service d'incendies et 15 850 \$ pour le service de premiers répondants.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée lors de la période prévue à cet effet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-245

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17h52.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière